



LE 13 JUILLET 2018

L'arrivée des beaux jours, de la saison estivale, des vacances annuelles, des festivités, tous ces éléments nous ont amené à rédiger l'éditorial sur la soirée du 13 juillet 2018.

A Cruseilles, depuis plus de 25 ans, les feux d'artifice ont lieu au bord du lac des Dronières, site idéal pour tout spectacle pyrotechnique.

Cette année, la version du feu d'artifice aura pour toile de fond de la musique dynamique et pour bouquet final un trio de couleurs judicieusement choisis. Le thème musical évoquera la musique du film AVANGERS et les couleurs bleu blanc rouge marqueront l'anniversaire du centenaire de l'Armistice de la grande guerre de 1914/1918.

Comme l'an dernier, la manifestation se déroulera sur deux sites : à 19h, **au Monument aux Morts de Cruseilles** avec le dépôt d'une gerbe par M. le Maire, en présence de l'Harmonie Cruseilles-Le Châble. Ce temps de recueillement fera écho au caractère patriotique lié au 14 juillet.

Parallèlement, **au bord du lac**, place aux festivités et aux animations* concoctées par le Comité des Fêtes. Aux alentours de **19h30**, largage de parachutistes sur le lac*, de **20h à 21h**, neuf jeunes filles de Wama Danse Compagnie vous proposeront un mélange de divers univers : danse classique, jazz, hip hop, théâtre Ensuite, ambiance musicale jusqu'à **21h45**, heure du défilé aux lampions*, de l'Harmonie et des Sapeurs Pompiers ; à partir de **22h-22h15**, le feu d'artifice illuminera le lac. Le traditionnel bal populaire clôturera votre soirée.

En musique et coordonnées par le Comité des Fêtes, les associations présentes sur le site, à savoir : le Tennis Club de Cruseilles, les Jeunes Sapeurs Pompiers, le Football Club de Cruseilles, TogoLait et les Eaux Closes assureront la restauration, les desserts et la buvette.

Pour des raisons pratiques de nettoyage du site, le 14 juillet, les associations ont prévu l'utilisation des éco-cups ; des poubelles seront réparties sur chaque stand et des containers disponibles sur le lieu de la manifestation. Afin d'assurer la sécurité de tous, les services techniques de la Mairie, prendront toutes les mesures nécessaires et mettront en place un dispositif pour dévier la route des Dronières et pour accéder aux festivités en toute tranquillité. Quant aux personnes à mobilité réduite, des chaises seront mises à disposition, non loin du chalet, pour qu'elles puissent admirer le feu d'artifice confortablement assises.

Rendez-vous le 13 juillet au bord du lac des Dronières pour partager cette soirée !!!

La commission communication et animations

NB:

***lampions** : remise des lampions aux enfants dès 21h15, à la fruitière du Mont Salève et départ du défilé à 21h45.

*Nous vous informons qu'en cas de météo défavorable, certaines animations ne pourront pas être assurées.

Daniel Bouchet, Maire de Cruseilles et son Conseil municipal
vous souhaitent à toutes et tous un très bel été, ici ou ailleurs ...

Vos élus auront le plaisir de vous faire visiter les locaux de la Mairie rénovée
et les équipements PMR lors d'une journée

PORTES OUVERTES

le Dimanche 2 Septembre de 10h à 16h.

Venez nombreux découvrir votre mairie !

**Sécurisation de la route du Suet
Demande de subvention au titre du
produit des amendes de police et du
fond départemental des territoires**

M. le Maire expose au Conseil que des travaux de sécurisation au niveau de la Route du Suet vont être lancés sur le tronçon compris entre la Route de l'Usine et la limite de la zone agglomérée en direction de la Route de Deyrier. En effet, le développement de ce secteur en termes d'infrastructures et d'habitations nécessite l'aménagement de la voirie existante, notamment en termes de sécurité pour les usagers (création de trottoirs, aménagements et plateaux surélevés). La Commune de Cruseilles, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles ainsi que le SYANE interviendront sur ce secteur pour les travaux relevant de leurs compétences respectives. Les services du Conseil Départemental seront également sollicités pour avis car une partie des travaux envisagés impactera la RD23.

Ce projet d'aménagement devra permettre :

- la sécurisation des piétons (*traversées et cheminements*),
- la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement (*trottoirs...*) pour développer les modes doux,
- la limitation de vitesse des véhicules

Maîtrise d'ouvrage de l'opération :

Commune de Cruseilles

Évaluation prévisionnelle des travaux pour la Ville de Cruseilles :

800 000 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses :

marché de travaux : 800 000,00 € HT
MO et AMO : 29 587,50 € HT
levé topographique : 4 187,00 € HT

Ressources :

amendes de police : 9 000,00 € HT
fonds départemental : 658 019,60 € HT
autofinancement : 166 754,90 € HT

Soit : 833 774,50 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le plan de financement et sollicite les subventions y relatives.

Indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2018

Le Conseil après en avoir délibéré donne son accord pour verser à M. le Curé l'indemnité de gardiennage de l'église qui s'élève pour l'année 2018 à 734,80 € montant identique à celui qui est alloué chaque année depuis 1999.

Renouvellement de la convention avec la SA ORANGE

M. le Maire rappelle que les membres du Conseil ont accepté le 5/2/18 le renouvellement de la convention concernant l'implantation, la mise en service et l'exploitation des équipements techniques situés au lieu-dit « Chez Liron », parcelle cadastrée B 138, signé le 25/10/06 avec Orange SA aux conditions suivantes :

- un loyer de 2700 € par an,
- une durée de 12 ans,
- un délai de préavis de 24 mois,
- une indexation au coût de la construction avec une clause prévoyant la stabilité du loyer si l'indice baisse.

Au vu de ces conditions, Orange SA a informé la commune son souhait d'une indexation à 2 % au lieu d'une indexation au coût de la construction, index abandonné dans leurs contrats. M. le Maire propose aux membres du Conseil de bien vouloir accepter l'indexation du loyer à 2%. Il propose également que soit inclus, au projet de convention ci-joint, une clause indiquant qu'en cas d'installation d'un opérateur supplémentaire sur le pylône Orange, une révision du prix de location sera envisagée. Le projet pourra être signé avec ou sans cette clause.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré autorise le renouvellement de la convention pour un loyer de 2700 € indexé à 2% pour une durée de 12 ans.

Jardins Familiaux - Renouvellement de la convention

M. le Maire rappelle au Conseil qu'une convention a été signée avec Mme Bernadette LA-FONTAINE, conformément à la délibération n°2015/33 en date du 2/4/15, concernant la mise à disposition gratuite d'une partie de sa parcelle, cadastrée section D n°1987 (environ 400 m²), destinée à l'exploitation de jardins familiaux, et renouvelée par délibération n°2017/43 en date du 3/4/17.

Considérant l'intérêt que représente la pérennisation de ce projet pour les habitants de la Commune qui n'ont pas d'espace pour jardiner .

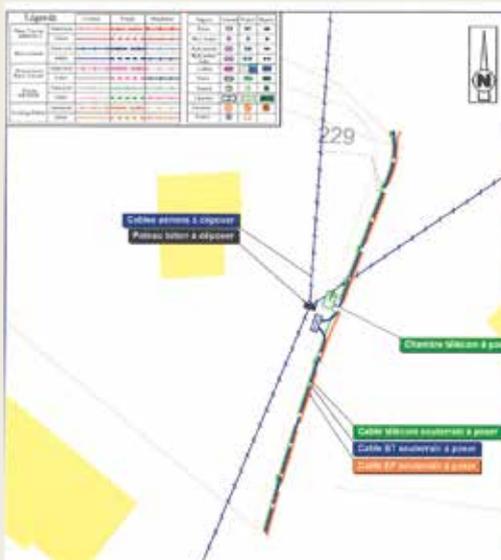
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré donne son accord pour renouveler la convention de mise à disposition gratuite d'environ 400 m², du 1/5/18 au 30/4/19.



Syane - Convention de passage d'ouvrages

Dans le cadre de l'amélioration des réseaux, SYANE envisage des travaux sur la parcelle AA 229 située au lieu-dit du Crêt du Ferret en vue de l'implantation d'ouvrages de réseaux de distribution publique d'électricité, d'ouvrages de réseaux d'éclairage public et de l'établissement d'artères souterraines de télécommunications et de leurs dispositifs annexes. À cette fin, il convient d'établir une convention autorisant les droits de servitude consentis au concessionnaire et au maître d'ouvrage, et notamment les droits d'établir une canalisation souterraine sur une longueur totale de 32 m, des bornes de repérages si besoin, d'effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, d'utiliser les ouvrages désignés et de réaliser les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la

distribution d'électricité et d'enfourer les artères de télécommunications.



Ces droits sont consentis, à titre gratuit pour la durée des ouvrages et d'exploitation des réseaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accorde l'implantation d'ouvrages telle que décrite et accepte les droits de servitude au profit du SYANE.

Centre de Loisirs Associé à l'École : validation de l'avant-projet définitif

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune de Cruseilles et la CCPC conduisent en commun un projet global de pôle socio-éducatif à Cruseilles dans l'objectif de réaliser :

-la réhabilitation et l'extension du bâtiment scolaire (compétence intercommunale),

-l'aménagement et l'extension de la bibliothèque (compétence intercommunale),

-la construction et l'aménagement d'un CLAE (compétence communale).

Dans cet objectif et par décision n° 2015/01 du 10/7/15, un assistant à maîtrise d'ouvrage commun a été désigné, le Cabinet ACS, pour réaliser une étude de faisabilité.

Suite à cette étude, par délibération n°2016-44 du 12/5/16, un groupement de commande entre la CCPC et la commune de Cruseilles a été constitué en vue d'attribuer à un cocontractant unique le marché de maîtrise d'œuvre.

Par délibération n°2017-58 en date du 3/7/17, le groupement Desvallées/ Dupuis-Baldy/ Jeanne/ Raymond-Giraldon Ingénierie-Fournier Mouthon-Pasquini, dont le mandataire est Michel Desvallées a donc été désigné comme maître d'œuvre.

Pour rappel, par délibération du conseil communautaire en date du 8 janvier 2018, la CCPC a approuvé la mise à disposition gracieuse au profit de la commune des parcelles D2338 et D2339 d'une surface de 585 m² en vue de la réalisation dudit CLAE.

M. le Maire indique que les études de conception d'APS et d'APD ont été menées en étroite collaboration avec la maîtrise d'œuvre et les services. Cette collaboration a permis de répondre aux besoins décrits dans le programme initial du projet et d'anticiper au mieux les besoins des années à venir.

L'équipe de maîtrise d'œuvre, après présentation du projet lors de la séance a rendu son dossier APD avec un coût prévisionnel des travaux évalué à 1 047 200,00 € HT pour la part communale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve ce coût.

Attribution de subventions

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide d'attribuer les subventions suivantes :

- **Comité des Fêtes** : 2 500 €
- **Association cantine** : 150 000 €
- **APE École primaire publique** : 13 262 € (subvention annuelle)
2 070 € (classe découverte)
- **APE École primaire privée** : 2 394 € (subvention annuelle)
- **Q. Varnière** : 350 € (projet pédagogique)

Convention d'occupation d'un terrain communal forestier TACTIQ AVENTURES

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune a autorisé en 2004 l'occupation d'un terrain communal dans la forêt des Dronières par la SARL Tactiq Aventure pour l'installation d'un parcours accrobranche. La convention d'occupation avait été renouvelée en juillet 2011 pour une durée de sept ans, moyennant une redevance annuelle de 1 120 € indexée à l'indice du coût de la construction ou moyennant 80 entrées « parcours découverte ». Cette convention arrivant à terme le 30/6/18, M. Le Maire propose de bien vouloir renouveler cette mise à disposition et décider les conditions de ce renouvellement.

Après rencontre des dirigeants de la SARL TACTIQ Aventure, il est proposé le renouvellement de la convention pour une durée de 9 ans soit du 01/07/2018 au 30/06/2027 moyennant une redevance annuelle de 1 260 € ou 90 entrées réservées au centre de loisirs de la commune. Le terrain communal concerné est soumis au régime forestier et l'Office National des Forêts est donc partie prenante dans la mise en place de cette occupation de terrain. L'ONF a fait part de son avis favorable au renouvellement de la mise à disposition du terrain communal.

Le Conseil municipal après avoir délibéré accepte l'ensemble des propositions.

Baptême de la salle consulaire

M. le Maire propose aux membres du conseil d'honorer la mémoire de Monsieur Bernard PELLARIN en baptisant la salle consulaire à son nom. Maire de Cruseilles pendant trente années entre 1965 et 1995, il devient en 1970 Conseiller général de la Haute-Savoie du canton et en devient Président neuf ans plus tard jusqu'en 1998. Il

est élu Conseiller régional de la Région Rhône-Alpes pour la mandature 1982 - 1986 et en est par ailleurs Vice-Président. Il est élu Sénateur de la Haute-Savoie en 1977 jusqu'en 1995, date à laquelle il ne se représente pas.

Considérant le dévouement de Monsieur Bernard PELLARIN dont la carrière politique a toujours été mise au service du développement de notre territoire, M. le Maire propose aux membres du Conseil de nommer la salle consulaire « **Salle Bernard PELLARIN** » et d'apposer une plaque commémorative, qui sera baptisée par Messieurs Gérard LARCHER, Président du Sénat et Bernard ACCOYER, Président de l'Assemblée Nationale de 2007 à 2012, lors de la journée consacrée à l'inauguration de la mairie rénovée le 7 septembre prochain.

Le Conseil municipal après avoir délibéré accepte l'ensemble des propositions.

Avis du Conseil municipal sur le dossier d'enregistrement déposé par la Sté Mithieux TP pour l'implantation d'une ISDI

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que la société Mithieux TP a déposé un dossier d'enregistrement auprès du pôle administratif des installations classées le 12 février 2018, en vue de l'implantation d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) pour un volume de 207 500 m³ aux lieux-dits « Les Tattes » et « Les Combes ».

Le Conseil municipal après avoir délibéré émet un avis favorable sous réserve.

Convention avec la SA ORANGE – Lieu-dit « Le Liron »

M. le Maire rappelle que les membres du Conseil ont accepté le 5/2/18 le renouvellement de la convention concernant l'implantation, la mise en service et l'exploitation des équipements techniques situés au lieu-dit « Chez Liron », parcelle cadastrée B 138. Orange SA souhaite préciser la clause relative à une éventuelle installation d'un nouvel opérateur sur le pylône en indiquant, qu'en cas de mutualisation, le montant de la redevance serait revalorisé de 500 €/an et par opérateur si la surface louée reste inchangée. M. le Maire propose aux membres du conseil de bien vouloir accepter les conditions de revalorisation de la redevance. **Le Conseil municipal après avoir délibéré accepte la proposition de revalorisation de la redevance.**

... Urbanisme et Services techniques ...

Déclarations d'urbanisme du 15 mars au 15 mai 2018

PERMIS DE CONSTRUIRE et PC MODIFICATIFS

NOM	ADRESSE	OBJET
SOGERIM	Route des Dronières	Construction de 2 collectifs pour 30 logements dont 15 locatifs sociaux
PEREIRA Jean	Chemin des Champs Fournier	Permis modificatif d'une villa de 2 logements - diverses modifications
MIR Claude	Route des Goths	Construction d'un garage
SALLAZ Julien	Route de Deyrier	Restructuration d'une maison existante et ajout d'un nouveau volume en extension à l'existant
LONGET Damien	Route de Chez Vaudey	Construction d'un garage
OGEC - VALLET Yohann	Rue des Frères	Construction de 2 volumes de plain-pied pour des classes et du périscolaire
GAEC LES CHENAIS FLEURIS	Chemin de Chez Jouvenet	Construction d'un bâtiment de stockage pour matériel agricole
RUIZ Nicolas et FRADOCOURT Mélanie	Route du Noiret	Construction d'une maison individuelle
SCI ROMUJOIS	Route des Dronières	Transfert de Permis de Construire (étude notariale)

DECLARATIONS PREALABLES

MILLERIOUX Gael	Chemin des Usses	Agrandissement d'une ouverture existante en baie vitrée
BEDONI Michel	Brameloup	Construction d'un abri
DARCO Romain	Les Grangettes	Extension de la maison sur la terrasse existante
JOLLY Xavier	Rue de Chevoince	Clôture à claire-voie
Commune de Cruseilles	Avenue des ebeaux	Construction d'un abri derrière les tribunes de foot
BEDONI Yann	Brameloup	Modification de la toiture pour création de 2 jacobines
PALLUD Isabelle	Route du Salève	Construction d'une véranda
BLACK SHEEP	Place de l'Eglise	Modification de la façade (habillage en bois et changement de couleur)
COLCOMBET Karine et Rémi	Place du Bassin	Division en vue de Construire
BOURDAIRE Bruno	Route du Salève	Construction d'un abri de terrasse ouvert en ossature bois
BOURDAIRE Bruno	Route du Salève	Pose d'une clôture sur un mur existant
GAEC DE BOUGY	Lieudit Le Corbovier	Aménagement d'une parcelle agricole (dossier de régularisation)

TRAVAUX

Travaux de grande rénovation du SYANE : programme de mise au normes de l'éclairage

103 points lumineux vont être traités dans le programme de mise aux normes 2018, pour un estimatif de 180 000 euros. Pour mémoire un grand nombre de points lumineux ne peuvent plus être renouvelés sur notre territoire de par leur nature : les ballons fluos sont désormais interdits à la vente. Cette année les hameaux de Ronzier, Féchy, Les Goths, Chosal seront concernés par ces travaux. Les gains énergétiques attendus sur cette rénovation sont de l'ordre de 75%. Les travaux devraient démarrer prochainement.

Les travaux d'aménagement de la Route du Suet et de l'Abergement

Les cabinets Chanéac (route du Suet) et Uguet (Abergement) avancent dans la présentation de leurs projets. (Nous aurons l'occasion de revenir sur ces dossiers dans des bulletins futurs).

Réhabilitation de la Mairie

Quand vous lirez ce bulletin, les services administratifs et techniques auront soit emménagé dans la mairie réhabilitée, soit ils en seront à quelques jours.

Route de Beccon

Les travaux sont terminés, l'éclairage public a été raccordé courant juin. Une attention sera portée sur la vitesse excessive sur ce tronçon de route.

Gymnase intercommunal et salle socio-culturelle

Démarrage du chantier début mai, par le dévoiement des réseaux existants ; le terrassement suit en juin pour se terminer avant la rentrée scolaire (évacuation des terres par la route des Frères, devant l'école St Maurice).



Aires de jeux

Les jeux près de la crèche ont été rechargés en matière souple : copeau de bois, afin de répondre aux normes en vigueur. Le seul jeu défectueux sera enlevé par les services techniques et son remplacement est à l'étude.

Locaux techniques

Les travaux mandatés par diverses entreprises sont terminés, les services techniques prennent possession des lieux.

Fleurissement de la Commune

Depuis mi mai, les fleurs embellissent le chef-lieu et les hameaux.

Maison de la santé

Charpente en juin, afin d'être au stade hors d'eau hors d'air fin juin 2018. Les garages devraient débuter après les travaux du bâtiment et une partie du parking sera disponible dès la dépose de la centrale à béton et le recentrage du chantier autour de la construction.



L'arrivée des beaux jours est souvent synonyme de jardinage, tonte des pelouses, bricolage, travaux d'extérieur, taille des végétaux, débroussaillage etc. Ces activités de plein air que nous attendons et apprécions tous sont génératrices de déchets verts, source de bruits, et parfois à l'origine de problèmes de voisinage !

La réglementation relative au brûlage des végétaux

Bien qu'interdit, le brûlage des déchets verts demeure une activité largement pratiquée ! Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers, **il est donc formellement interdit de brûler dans son jardin** : l'herbe issue de la tonte des pelouses, les feuilles mortes, les résidus d'élagage de taille de haies, d'arbustes et de petits débroussaillages. Le brûlage des déchets verts peut constituer une nuisance pour le voisinage par l'émission de fumées, d'odeurs, et créer aussi un risque d'incendie; de plus, lors de la combustion de nombreuses particules sont émises pouvant avoir un impact sur la santé.

Que faire de vos déchets verts ?

Soit les déposer en déchetterie, soit les valoriser par le compostage domestique, le broyage, le paillage, ou la tonte sans ramassage de l'herbe ...

Source : <http://www.saintvictoret.fr/Infos-pratiques/Brulage-et-Ecobaug>

La réglementation de l'utilisation d'engins susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore

De jour comme de nuit, tout comportement fautif portant atteinte à la tranquillité du voisinage constitue une infraction au Code de la Santé Publique. Sont visés : les bruits gênants parce qu'ils durent longtemps, les bruits agressifs de la vie quotidienne, provoqués par les comportements désinvoltes de personnes, directement ou par l'intermédiaire d'objets bruyants ou d'animaux et les bruits issus de l'utilisation de vélomoteurs, scooters et autres engins pétaradants. Afin de compléter la règle en vigueur en matière de lutte contre le bruit, la Commune de Cruseilles, **par arrêté du 23 mai 1997**, a autorisé ainsi l'emploi d'engins motorisés pour la tonte des pelouses, l'entretien des jardins et les coupes de bois durant la période du 1^{er} avril au 31 octobre :



Les tondeuses et débrousailluses à moteur thermique, tronçonneuses et engins motorisés peuvent être utilisés comme suit :

- **Les jours ouvrables : entre 8h et 20h**
- **Les samedis : entre 9h et midi et entre 14h et 18h**
- **Dimanches et jours fériés : leur emploi est interdit.**

Ces infractions peuvent être constatées par procès verbaux, transmis au tribunal compétent.

Source : <http://www.cruseilles.fr/mairie/les-regles-de-citoyennete/>

Pour faire suite à l'article publié sur le bulletin N° 25 et en complément des deux rappels précédents, un troisième sur la propreté des espaces publics.

Vos élus ont certes pour mission de garantir la propreté de la Commune, mais il appartient à nous tous de faire preuve de civisme, notamment pour les déjections canines. Cette pollution pose des problèmes d'hygiène et de dégradation de notre cadre de vie. Les déjections canines sont interdites dans les lieux publics : espaces verts, jeux d'enfants, trottoirs, voies et ce pour des raisons d'hygiène publique. Aux propriétaires de chiens il leur est rappelé d'assumer la propreté de leurs animaux durant les promenades et de procéder immédiatement au ramassage des déjections canines. En cas de non respect de la règle, l'infraction est passible d'une contravention.



Trois « crott dogs » sont installés sur le territoire :

- ♦ **Avenue des Ébeaux, à proximité du cimetière**
- ♦ **Place de l'Eglise**
- ♦ **Au Corbet, « St Agathe »**

Deux autres sont actuellement en commande et seront installés dès réception par les services techniques :

- ♦ **Route de l'Arthaz**
- ♦ **Route de l'Usine**

Vous êtes frontalier ?

**Déclarez vous auprès de votre employeur
comme résident à Cruseilles !**

Vous êtes titulaire d'un permis G :

Assurez vous que l'adresse sur votre permis de travail est bien à jour; si cela n'est pas le cas, il faut le signaler à l'Office cantonal de la Population .

Vous avez la nationalité suisse ou double nationale et travaillez dans le canton de Genève ?

Venez vous faire recenser à la mairie et assurez vous que votre adresse est bien à jour auprès de l'Office cantonal de la population sur ge.ch.

Si vous résidez à Cruseilles et non déclaré comme tel auprès de votre employeur, alors régularisez votre situation.

Sites de l'Office cantonal de la population

- ge.ch/population
- demain.ge.ch/impot-source/qui-es-soumis-impot-source

Le recensement militaire

Le recensement pour la journée d'appel de préparation à la défense est obligatoire, si vous êtes de nationalité française, ou si vous venez de l'acquérir avant l'âge de 25 ans. Les jeunes garçons et filles doivent se faire recenser entre la date où ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

L'attestation de recensement est nécessaire pour toute inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, ainsi que pour passer le permis de conduire. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue **la journée défense et citoyenneté (JDC)***. Les démarches sont à effectuer auprès de la mairie du domicile.

Les pièces justificatives à fournir sont le livret de famille, une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Une attestation sera délivrée.

Pour la date de convocation, et le déroulement de la journée défense et citoyenneté, plus d'infos sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F871>

Ressources humaines

Deux départs d'agents en poste au pôle enfance / jeunesse.

Mme Samira KHADHRAOUI, le 20 Avril 2018

**M.Kévin ROBLOT, le 31 Mai 2018
qui était en fin de CDD.**

A tous les deux, nous leur souhaitons une bonne continuation.

État Civil

Bienvenue

Romy SOSSAUER le 3 mai 2018

48 rue du Centre

Naël MOULON le 1^{er} mai 2018

21 impasse des Roitelets

Aaliyah ROBIN le 2 avril 2018

150 route de Bougy

Zachary ROBIN le 2 avril 2018

150 route de Bougy

Mariages

Marc DEBORNE et Lucie VERHAEGHE

le 5 mai 2018 à Cruseilles

Jacky JAULIN et Claire MARTINEZ

le 28 avril 2018 à Cruseilles

Aurélien HUMBERT et Aurélie ZAHND

le 28 avril 2018 à Cruseilles

Mickaël EICHLER et Sonia BRIFFAZ

le 31 mars 2018 à Cruseilles

Décès

André LEHOUX

le 3 mai 2018 à 90 ans

Joséphine VESIN née MASSON

le 24 avril 2018 à 102 ans

Eliane SYLVESTRE-LAVARINAZ née GERVAZ

le 8 avril 2018 à 91 ans

Andrée VIGNE née JEANTET

le 17 mars 2018 à 86 ans

Notre doyenne s'est éteinte

La doyenne des cruseilliens, **Joséphine VESIN** (née Masson), est décédée ce 24 avril 2018 à son domicile.

Elle aurait eu 103 ans au mois d'août prochain.

Mme VESIN est née à MARLIOZ en 1915, a vécu à SAINT-BLAISE de 1937 à 1983, puis s'est installée à CRUSEILLES. Jeune fille, elle a travaillé à ANNECY en qualité d'employée de maison puis dans une laiterie.

Le 25 janvier 1937, elle a épousé Pierre VESIN.

Mère au foyer, elle a aidé son mari à l'exploitation agricole située au Mont Sion.

De l'union de Pierre et Joséphine sont nés 6 enfants, 13 petits-enfants et 10 arrière-petits-enfants.

Nous adressons à sa famille nos condoléances les plus sincères.



*Brigitte Carlroz,
1^{ère} adjointe*

... Balade parisienne pour vos élus ...



Le voyage des élus de Cruseilles s'est déroulé du 20 au 22 mars 2018 à Paris. Ce sont 13 élus accompagnés de 6 conjoints qui ont visité divers sites durant ces deux jours.

Par ces quelques lignes, je vous propose de vous résumer le contenu de ce voyage.

« Pendant cette escapade, nous avons eu le privilège de nous rendre au Palais du Luxembourg siège du Sénat et au Palais Bourbon siège de l'Assemblée Nationale.

Pour la première visite, nous avons été accueillis par son Président, Gérard Larcher, lequel viendra prochainement à Cruseilles pour le baptême de la salle consulaire et l'inauguration de notre Mairie réhabilitée. Puis Cyril Pellevat et Loïc Hervé, nos sénateurs, ont eu la gentillesse de nous guider dans ce magnifique édifice en nous expliquant avec passion son histoire, son rôle et en évoquant son avenir. Nos deux parlementaires nous ont démontré leur engagement citoyen auprès de cette institution dont ils sont très fiers. Après avoir déambulé dans de superbes couloirs, nous avons visité la chapelle aux riches décors, la salle d'archives et la magnifique et gigantesque bibliothèque. Nous avons eu aussi accès à l'impressionnant hémicycle où se prennent les amendements et où se déposent des propositions de lois. Confortablement assis dans les sièges des sénateurs nous nous sommes imprégnés de ces lieux feutrés.

Accueillis par une guide à l'Assemblée Nationale nous avons eu la possibilité d'assister à un débat au sein de l'hémicycle, lieu où se

réunissent les députés. Bien sûr, nous avons foulé les couloirs où s'activent de nombreux parlementaires et avons découvert la bibliothèque et la salle d'archives regorgeant de précieux documents.

Un grand merci à nos parlementaires qui nous ont reçus dans une ambiance conviviale, sympathique et qui nous ont consacré de leur précieux temps.

Hormis ces activités qui resteront à jamais gravées dans nos mémoires, nous avons pu observer le superbe panorama de Paris à 360° de la Tour Montparnasse, plus haut bâtiment de la Capitale, découvrir l'Opéra Garnier en admirant entre autre, le plafond peint par Chagall. Pour clore cette belle échappée, nous nous sommes recueillis à la Sainte Chapelle et avons admiré les lieux et les superbes vitraux (Saint Louis avait construit ce bâtiment pour conserver et déposer la couronne d'épines du Christ achetée un pont d'or à un Sultan musulman).

Heureux d'en avoir pris plein les yeux et d'avoir renforcé nos liens d'élus, nous avons regagné la Haute Savoie ».

Catherine Challande, Maire-adjointe

NB : Les élus précisent que ce voyage a été financé sur leur propre denier, et que la municipalité (le Maire et les 7 adjoints) cotise mensuellement pour alimenter un compte dédié à ce type d'activités.

... Zoom sur le Pôle Socio-Éducatif et le CLAE ...

Un beau projet est en cours sur notre commune : **le Pôle Socio-Éducatif**. Projet global conduit en partenariat entre la Mairie de Cruseilles et la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC).

Il s'articule autour de trois axes :

- ⇒ **L'école élémentaire publique** compétence de la CCPC,
- ⇒ **La bibliothèque** compétence de la CCPC,
- ⇒ **Le Centre de Loisirs Associés à l'École (CLAE)**, compétence de la Commune de Cruseilles,

Les études de conception d'avant-projet sommaire et définitif ont été

menées en étroite association avec la maîtrise d'œuvre et les services concernés. Cette collaboration a permis de répondre aux besoins décrits dans le programme initial du projet et d'anticiper au mieux les besoins des années à venir. La commune de CRUSEILLES sera dotée d'une belle « citée scolaire ».



Vue aérienne – Côté CLAE depuis la rue des Prés Longs

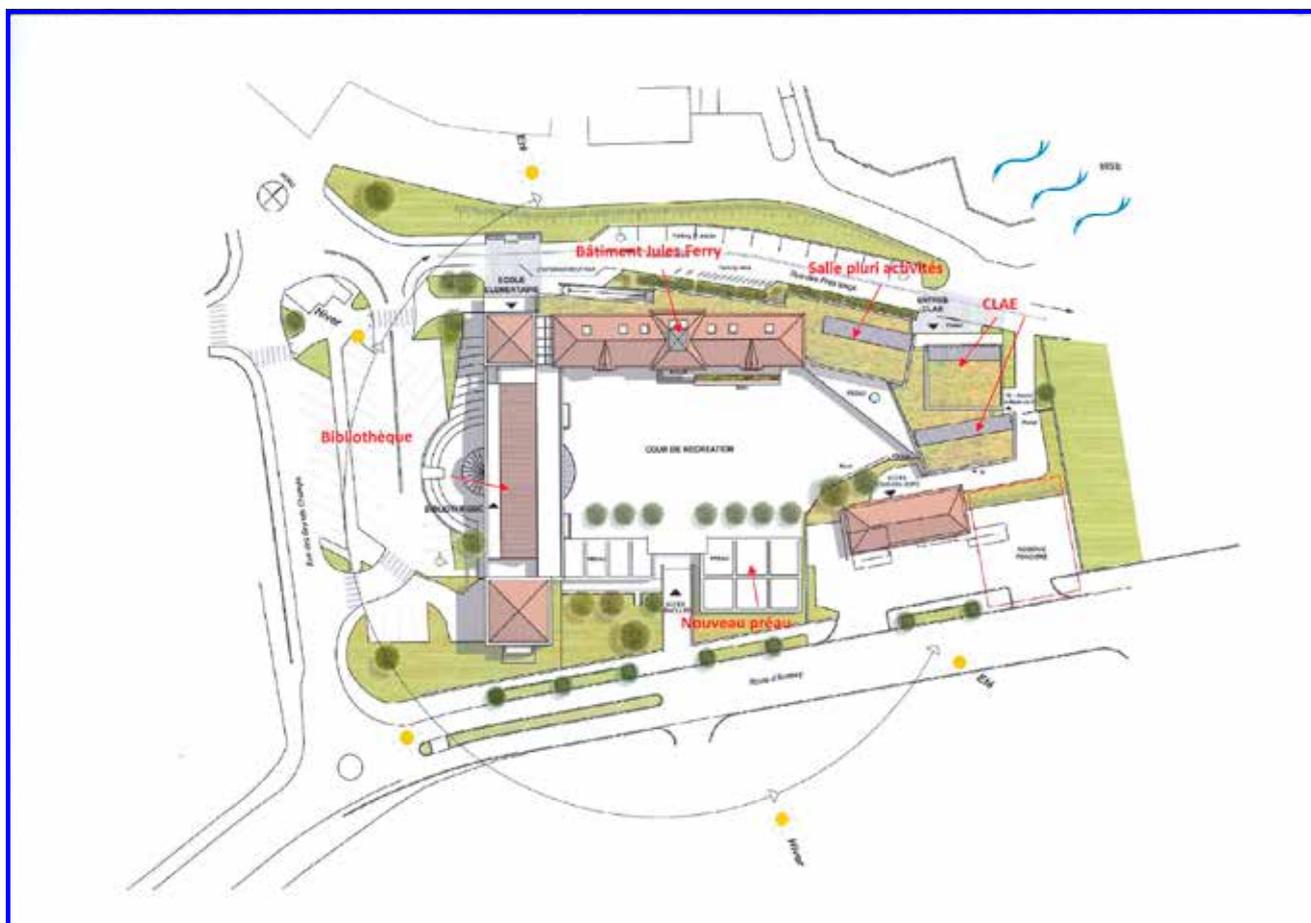
L'École élémentaire publique

- ◇ Réhabilitation du bâtiment dit Jules Ferry, notamment avec des mises aux normes en terme d'accessibilité,
- ◇ Création de deux salles de classe supplémentaires,
- ◇ Nouvelle salle pluriactivité.

La bibliothèque André DUSSOLIER

- ◇ Agrandissement de la bibliothèque (100 m²), avec la création de gradins pour les spectacles et d'un secteur jeunesse.

PLAN MASSE DU PÔLE SOCIO-ÉDUCATIF



... Zoom sur le Pôle Socio-Éducatif et le CLAE ...

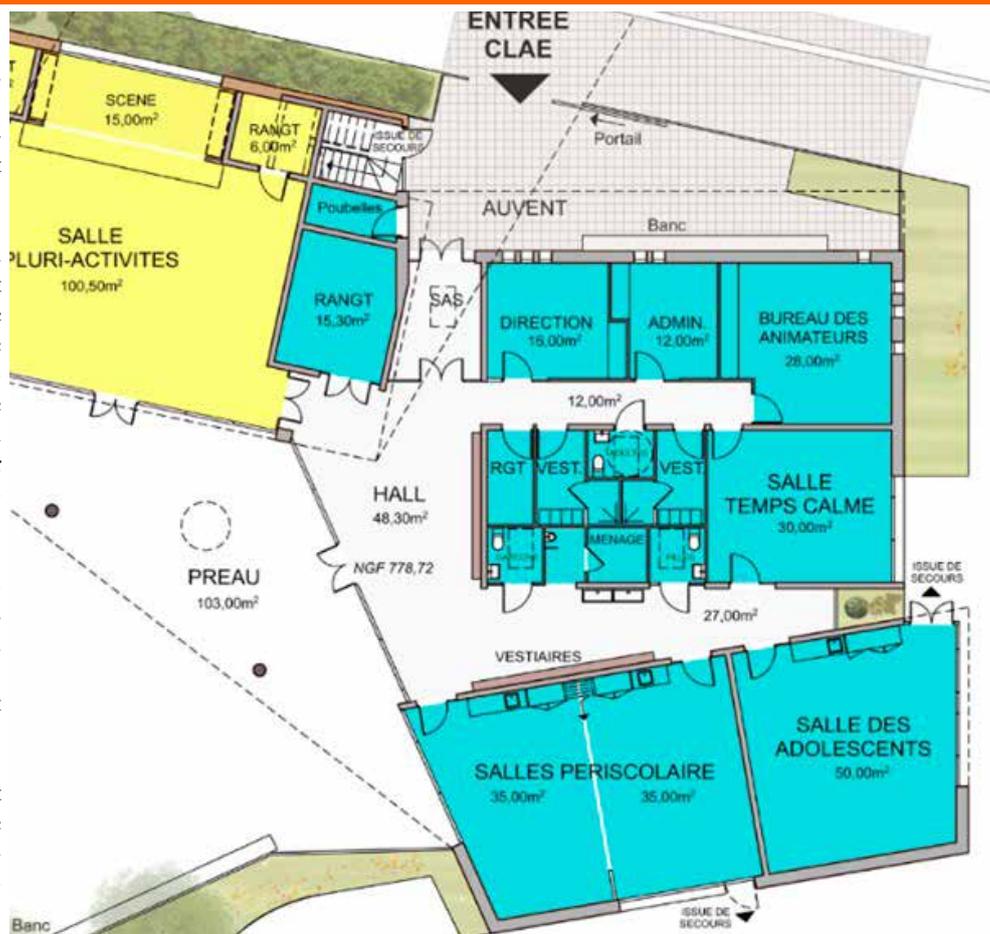
Le CLAE

N'oublions pas : le remplacement des préfabriqués qui accueillent actuellement les élèves dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires est une priorité.

La CCPC a mis à la disposition de la Mairie de CRUSEILLES un tènement foncier jouxtant l'école élémentaire pour la réalisation du CLAE. Cette solution permettra et facilitera la circulation des enfants entre l'école et le CLAE, sans oublier la mutualisation de certains espaces communs (cour de récréation, préaux, salle polyvalente, ...).

Le futur CLAE bénéficiera d'un accès indépendant sur la rue des Prés Longs. Un sas mènera au hall qui distribuera vers les bureaux, la salle des animateurs, différentes salles dont une pour des temps calmes.

La conception de cet équipement contribuera à en faire un espace convivial, facile à vivre, aisément appropriable par les élèves et leurs animateurs.



Planning pour l'ensemble de ces projets communaux et intercommunaux :

- ⇒ Dépôt de permis envisagé courant juin 2018,
- ⇒ Début des travaux au printemps 2019 pour une durée de 18 mois environ.

Les études de l'APD ont permis d'établir les coûts prévisionnels des travaux suivants, auxquels il faudra ajouter d'autres charges, comme les honoraires de la maîtrise d'œuvre.

	Compétences	Montant HT
École élémentaire publique	CCPC	1 282 200 €
Bibliothèque	CCPC	255 400 €
CLAE	Mairie	1 047 200 €
TOTAL HT		2 584 800 €

Le préau de l'école

En amont du projet de l'école élémentaire publique, un nouveau préau avec des sanitaires va remplacer l'ancien qui va être démolé durant l'été 2018. Le coût des travaux s'élève à 260 000 € HT à la charge de la CCPC.

Brigitte Carlvoz, 1^{re} adjointe



Nouveau préau : en cours de construction

... Les prestations du Service Enfance / Jeunesse ...

Cet article a pour but de vous informer ou de vous rappeler les différents accueils du Service Enfance/Jeunesse.

LES SERVICES PÉRISCOLAIRES :

La garderie périscolaire

Ce service prend en charge les enfants de l'école primaire publique avant ou/et après le temps scolaire. Les élèves accueillis disposent de jeux, de livres, de fournitures diverses (papiers, crayons, feutres ...) pour leur permettre une activité libre, d'avoir un temps calme. Les animateurs sont à l'écoute des élèves, les accompagnent dans leurs activités.

La surveillance cantine

Si la fabrication des repas est assurée par l'Association Cantine Scolaire de CRUSEILLES, la surveillance est un service de la Mairie. Durant cette pause méridienne, l'accompagnement de nos animateurs est en relation avec l'âge des élèves. Un exemple, les enfants de maternelle peuvent avoir besoin d'aide pour couper les aliments, surtout en début d'année scolaire.

LE SERVICE EXTRASCOLAIRE : *L'accueil de loisirs des mercredis et des vacances scolaires*

C'est un accueil à la journée durant lequel les jeunes font faire de nouvelles découvertes. Ceux peu habitués aux interactions avec d'autres enfants y découvrent des notions telles le partage, les règles de vie collective. C'est un espace de socialisation.

Les enfants qui fréquentent régulièrement l'accueil des mercredis, des vacances, retrouvent nos animateurs, souvent les mêmes autres enfants ; cela leur permet de construire des repères.

Chaque période des mercredis, des vacances des animations sont construites sur un thème donné avec des activités ludiques, sportives et culturelles. En règle générale, une sortie est prévue à la fin de chaque période. Des exemples de thème : "le secret des 5 sens", "on va schtroumpfer", "l'Afrique enchantée", "il était une fois les explorateurs", "Top secret".

Pour le pôle élémentaire, l'organisation des après-midis tient compte de l'âge des enfants, dans un souci de bienveillance et du rythme de chacun. Nous proposons donc un programme spécifique pour les 6/8 ans et un autre pour les 9/11 ans. Cette nouveauté permet d'être au plus près des besoins et des envies des enfants fréquentant notre structure.

Les enfants présents un mercredi de mai ont été interviewés. Petits et grands sont unanimes : ils sont ravis de venir "à l'accueil de loisirs". Ils se sont exprimés :

- ◆ "L'accueil est bien agréable"
- ◆ "Nos parents travaillent donc ils nous mettent à l'accueil de loisirs, à la garderie"
- ◆ "Il manque des élèves de mon âge (10-11 ans)"
- ◆ "Je suis content d'être là"
- ◆ "On se retrouve nombreux et les activités sont des surprises"
- ◆ "Les activités sont bien et variées"
- ◆ "On fait la fête ici"



Brigitte Carlioz, 1er Maire-adjointe

... Événements ... Informations ... Événements ...



73^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945

Sous un temps estival, une assistance nombreuse et recueillie s'était donné rendez-vous pour les commémorations de la victoire du 8 mai 1945. Tout d'abord au Noiret, pour le dépôt de la gerbe du Souvenir Français en l'honneur des fusillés, par Daniel Bouchet, Maire de Cruseilles, accompagné de Denis Chalande et de Jean-Marc Beauquis.

Cette cérémonie a été ponctuée par la lecture émouvante d'un poème de Walter Amiante par Michelle Ailloud.

Après la célébration religieuse à l'église de Cruseilles, tous les corps constitués et la population ont formé un long cortège jusqu'au Monument aux

Morts de Cruseilles, guidé par l'harmonie Cruseilles-Le Châble.

Pour le dépôt de gerbe le Maire était accompagné par Jean Gilbert et Albert Bunaz avec, à leur côté, Marie et Maxime, deux jeunes sapeurs-pompiers. Fleur et Thérance se sont ensuite relayés au micro pour nous lire le poème « Espérance ou utopie » du père Raymond Trubert. Une fois les hommages rendus, c'est en musique que toute la foule s'est rendue au restaurant scolaire des Ébeaux pour le traditionnel vin d'honneur.

Michèle Traon, Maire - adjointe

... Événements ... Informations ... Événements ...

Le 23^{ème} salon des vins organisé par le CRUSEILLES TENNIS DE TABLE

Ce week end du 21 et 22 avril 2018, se tenait le traditionnel salon des vins et des producteurs régionaux. Pour la première fois, 70 exposants étaient présents, venant de toute la France. De nombreux viticulteurs, des produits régionaux divers et variés (rhum, thé, gaufres, huiles essentielles, pâtisseries marocaines, fromages et charcuteries, nougats, foie gras...). Les choix ne manquaient pas pour les visiteurs qui pouvaient également partici-



per aux animations proposées comme les tombolas avec des bouteilles ou des produits régionaux à gagner tout au long du week-end. Une cave à vins a été offerte aux gagnants de la tombola générale de ce salon.

Un beau week-end de dégustations en tout genre avec des produits de qualité et des bénévoles toujours présents pour assurer la réussite de cette manifestation, ô combien chère à l'association et aux habitants de Cruseilles et de ses alentours.

Cependant, ce week end marquait l'arrivée du printemps avec un très beau temps ! de nombreuses manifestations se déroulaient également sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles ce qui a entaché le salon en termes de fréquentation du public particulièrement le dimanche. Au grand regret de tous : des exposants et des membres du Club, du bureau et surtout de la Présidente Sandra Verney ; tous ont œuvré durant de

longs mois sur la préparation du salon pour qu'il soit une réussite.

En espérant une édition 2019 plus courue par le public et certainement proposée un peu plus tôt dans l'année.

La Présidente remercie les bénévoles, les exposants présents, la municipalité de Cruseilles et la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles qui leur permettent de proposer chaque année un salon des vins et des produits régionaux réputé et de qualité. Elle vous donne rendez-vous l'année prochaine.

Propos recueillis auprès de S. Verney, présidente du Cruseilles TT

L'Amicale de Deyrier vous informe

La traditionnelle fête du pain de Deyrier, qui aura exceptionnellement lieu **le 9 septembre**, vous invite à déguster les pains, St Genis et tartes sortis des fours, découvrir les produits locaux. La journée se poursuivra en toute convivialité autour des bars, de la petite restauration, du repas préparé par nos soins sous chapiteau, des animations dont le spectacle. Les habitants et amis du village vous présenteront "Deyrier se fait la malle".

L'Amicale du village de Deyrier- Stéphane Claeys



Opéra Pop Corn

Get In

4^{ème} édition du festival

« Les Pieds dans l'Herbe »

ce samedi 12 mai, présenté par l'Ecole de Musique du Pays de Cruseilles.

Programme varié pour cette édition :

Opéra Pop Corn & Get In

qui nous ont transporté durant la soirée au gré de leurs univers musicaux.



Clémence Gaudreau

Clémence Gaudreau a gravi la plus haute marche du podium à Muhlouse lors du Championnat de France jeunes de badminton ce mois de mai.

La benjamine de 12 ans a été sacrée championne de France en individuel puis en double avec la grenobloise Camille Pognante dans la même journée ! Une première pour les Hauts-Savoyards dans la discipline !

Toutes nos félicitations à cette très jeune fille et au Club de Cruseilles, où elle suit sa formation.

Un avenir prometteur et n'en doutons pas encore de très beaux résultats.

Comme l'an dernier, **le VIDE GRENIER** sera organisé par le Comité des Fêtes de Cruseilles et l'APE ; l'OGEC/APEL et TOGOLAIT tiendront un stand lors de cette journée. L'édition 2018 se déroulera dans les secteurs suivants et n'aura pas lieu dans la Grand Rue : **Place de l'église, Place de la mairie, les remparts et la rue des frères** (jusqu'au rond point de l'école St Maurice).

Les parkings prévus : celui des MFR du chef-lieu, pour le public, celui de la Poste, pour les PMR et reste à définir celui des exposants.

L'APE et le Comité des Fêtes attendent 300 exposants et espèrent vous voir nombreux lors de cet événement !

... Agenda et Informations ...

Juillet

Vendredi 13 juillet

Fête nationale : cf programme en édito
Cérémonie au Monument aux morts au Chef lieu,
Lac des Dronières en fête, soirée organisée par le Comité des Fêtes, en partenariat avec la Mairie,

Samedi 14 au dimanche 29

Tournoi Open, organisé par le Tennis Club de Cruseilles, au Tennis,

Samedi 21

Cyclo sportive « Salèves-Bornes-Glières »,

Mardi 24

Collecte de sang, dès 7h30, au gymnase des Ébeaux, organisé par le Don du Sang,

Vendredi 27

Marché nocturne, au chef lieu, dès 17h, organisé par la Mairie,



Août

Jeudi 2

Collecte de sang, dès 16h, au gymnase des Ébeaux, organisé par le Don du Sang,

Vendredi 31

Marché nocturne, au chef lieu, dès 17h, organisé par la Mairie, animé par les Patoisans,

Septembre

Dimanche 2

Vide grenier, au chef lieu, organisé par le Comité des fêtes et l'APE, Portes ouvertes de la Mairie, de 10h à 16h, organisées par les élus,

Vendredi 7

Inauguration de la mairie et baptême de la salle consulaire Bernard Pellarin, à 11h, place de la Mairie, organisée par la Mairie,

Samedi 8

Forum des Associations, dès 14h, au gymnase des Ébeaux, organisé par le Comité des Fêtes.

Inspiration Massages

vous propose des massages bien-être inspirés de techniques du monde entier (massage suédois, californien, hawaïen...). Chacun de ces massages relaxants vous procurera une belle détente corps et esprit.

Je m'adresse également aux sportifs et leur propose des massages de préparation ou de récupération musculaire, en période d'entraînement ou pendant leur saison de compétition, et quelle que soit leur discipline.

Enfin, à partir du mois de septembre, j'aurai le plaisir d'accueillir les futures mamans et de leur proposer un massage prénatal,

qui leur permettra de prendre soin d'elles pendant leur grossesse, avant l'arrivée de bébé.

Je vous accueille sur rendez-vous en semaine et le samedi matin, dans les jolis locaux de Crystal Beauté où vous pourrez vous détendre dans une salle de massage cosy à deux pas de chez vous.

A bientôt, Emmanuelle.

Infos : www.inspirationmassages.com
Tél : 06.27.06.09.74



Le Club JOYEUSE RETRAITE

Le Club innove et pense aux difficultés rencontrées par nos aînés. A l'initiative du Club et soutenu par la Municipalité pour la mise à disposition de la salle des Ébeaux, une nouvelle activité va voir le jour dès septembre.

Celle-ci est réalisable grâce à l'aide de la filière gérontologique du Centre hospitalier Annecy-Genève qui en assurera la logistique.

De septembre à juin le Club proposera tous les jeudis après midi des cours de maintien, d'équilibre etc lesquels seront assurés par des professionnels.

Nous espérons ainsi apporter une nouvelle jeunesse à nos anciens !

Cours ouverts à toutes personnes dès 60 ans

Pour le Club, Michel Damaz, le Président



Samedi 28 avril dernier a eu lieu la seconde édition du Rallye Touristique Découverte de la région organisé par l'APECLA.

Sous un ciel mitigé, 19 équipages ont répondu présent à cette manifestation.

Vers 9h, après une énigme à découvrir pour pouvoir partir, les équipages ont pu découvrir le circuit du premier parcours, incluant 2 jeux. La pause pique-nique a permis à tous les participants de se poser le temps du déjeuner au Golf Club d'Esery sous un soleil magnifique.



A nouveau après une nouvelle énigme, ils ont découvert le parcours de l'après-midi, incluant 1 jeu.

Le parcours total d'environ une soixantaine de km, apprécié de tous, nous a ramené au Gymnase de Cruseilles, où après le dépouillement des réponses et le classement final, nous avons procédé à la proclamation des résultats et la remise des lots, autour du verre de l'amitié offert par l'APECLA.

Sabine Lantra, Présidente de l'APECLA